

**APPROBATION**

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET :	Règlement numéro VS-RU-2020-__ ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 71320, rue des Actionnaires (ARS-1290))		
	N/D : ARS-1290		
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :			
Conseil municipal	<input type="checkbox"/>	Comité exécutif	<input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement Chicoutimi	<input checked="" type="checkbox"/>	Jonquière	<input type="checkbox"/>
		La Baie	<input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Ce dossier fait suite à une demande de Promotion Saguenay, pour que la classe d'usage I5 Industries des déchets et des matières recyclables soit autorisée dans une partie de la zone 71320 à l'extrémité de la rue des Actionnaires à l'ouest de la rue des Sociétaires à Chicoutimi. Le processus de modification est amorcé (ARS-1281), cependant, une autre partie de la zone 71320 a été ciblée afin que la classe d'usage I5 Industries des déchets et des matières recyclables y soit autorisée.

Le parc industriel Henri-Girard secteur Ouest est un secteur en pleine expansion. Ville de Saguenay projette à court terme (0-2 ans) le prolongement de la rue des Actionnaires pour la création de nouveaux terrains disponibles pour le développement économique.

La Ville souhaite créer une nouvelle zone pour y inclure cette classe d'usage afin de ne pas se limiter sur les activités autorisées à l'intérieur de celle-ci et également pouvoir répondre à certains besoins qui lui ont été demandés sur une plus grande partie du terrain.

2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :

La localisation de la nouvelle zone projetée est éloignée des secteurs résidentiels ce qui permet d'accueillir des usages de cette nature qui peuvent générer des contraintes.

La demande est conforme aux objectifs et aux orientations du plan d'urbanisme.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la demande de Promotion Saguenay, d'ajouter la classe d'usage I5 Industries des déchets et des matières recyclables dans une partie de la zone 71320 à l'extrémité de la rue des Actionnaires à l'ouest de la rue des Sociétaires à Chicoutimi dans le parc industriel Henri-Girard ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de modification est déjà amorcé ;

CONSIDÉRANT qu'une autre partie de la zone 71320 a été ciblée afin que la classe d'usage I5 Industries des déchets et des matières recyclables y soit autorisée ;

CONSIDÉRANT qu'à court terme (0-2 ans), il est projeté de faire le prolongement de la rue des Actionnaires pour la création de nouveaux terrains disponibles pour le développement économique ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de ne pas se limiter sur les activités autorisées à l'intérieur du parc industriel et également pouvoir répondre à certains besoins qui ont été demandés ;

CONSIDÉRANT que la localisation de la nouvelle zone projetée est éloignée des secteurs résidentiels ce qui permet d'accueillir des usages de cette nature qui peuvent générer des contraintes ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux objectifs et aux orientations du plan d'urbanisme ;

À CES CAUSES, il est résolu :

OBJET : Règlement numéro VS-RU-2020-__ ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 71320, rue des Actionnaires (ARS-1290)

N/D : ARS-1290

Page 2

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Promotion Saguenay, qui désire que la classe d'usage I5 Industries des déchets et des matières recyclables dans une partie de la zone 71320 à l'extrémité sud de la rue des Actionnaires à l'ouest de la rue des Sociétaires à Chicoutimi dans le parc industriel Henri-Girard ;

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : **À VENIR :** Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

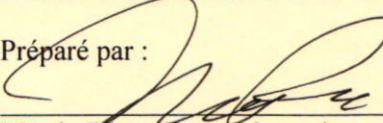
Date :

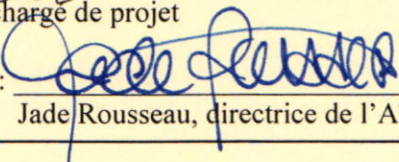
Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :

Non applicable Oui poste budgétaire : _____

Préparé par :


Martin Dion, chargé de projet

Approuvé par : 
Jade Rousseau, directrice de l'ATU

Date : 14/05/2020

Denis Simard
Directeur général adjoint

Jean-François Boivin
Directeur général

Date : _____

Date : _____